



Wallonie

DEPARTEMENT DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'URBANISME

DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT LOCAL

Rue des Brigades d'Irlande 1
B-5100 Namur
Tél. : 081/33.21.11.
Fax : 081/33.22.85.



Service public
de Wallonie

Mél : Veronique.lebrun@spw.wallonie.be

Au Collège communal
Administration communale
Place du marché 1
6980 LA ROCHE - EN - ARDENNE

Namur, le

03 JUIN 2016

Nos réf. : DATU/DAL/AF/JPVR/JPAD/SSC/La Roche-en-Ardenne

Voire contact : DAUBECHIES Anne, Attachée - 081/33 25 68 - anne.daubechies@spaw.wallonie.be

OBJET : LA ROCHE - EN - ARDENNE - Schéma de structure communal - Entrée en vigueur

Madame, Monsieur,

Votre courriel du 1^{er} juin 2016 par lequel vous me transmettez une copie de l'avis de publication relatif au dossier cité sous rubrique m'est bien parvenu.

Conformément aux articles 112 à 114 de la nouvelle loi communale, le schéma de structure communal est d'application au cinquième jour qui suit le jour de publication, soit à partir du 5 juin 2016.

Je me charge d'en informer Monsieur Peeters, Fonctionnaire délégué a.i.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


p.o. **Josiane PIMPURNIAUX,**
Directrice